



Infos Chavannes

Lettre d'informations communales • Août 2014

Chers concitoyens,

La fin de l'été approche annonçant le temps de la reprise. J'espère que malgré un temps peu accommodant, la période estivale aura été l'occasion pour vous de vous reposer, de profiter de vos familles et de vos amis, et de vous adonner à vos activités préférées afin d'appréhender la fin d'année dans les meilleures dispositions.

Cette année encore, la rentrée du mardi 2 septembre sera marquée par la réforme des rythmes scolaires. Pour cette deuxième rentrée après le retour à la semaine de quatre jours et demi, quelques changements viendront modifier les temps scolaires. Tout d'abord, le début de la classe passera le matin de 8 heures à 8 heures 15 suite à la sollicitation du corps enseignant notamment. Ces nouveaux horaires ont été approuvés par le conseil municipal lors de sa séance du 28 juin et par l'inspectrice d'académie. Mais le grand changement viendra au niveau de l'accueil périscolaire du soir: les enfants ne quitteront plus l'école de Chavannes jusqu'à 18h30. La grande nouveauté est effectivement l'accueil de 16 heures 30 à 18 heures 30 qui se fera donc à Chavannes dans les locaux de l'école. La création de cette antenne périscolaire est la conséquence d'un nombre inattendu d'inscriptions pour l'accueil du soir dans le secteur de Montreux-Vieux. Préalablement, les écoliers pourront découvrir les temps d'activités péri-éducatives (TAP). Ces activités ont pour vocation à initier les enfants à de nouvelles disciplines sportives, culturelles ou artistiques... Les TAP seront gérés par la communauté de communes de la Porte d'Alsace et se dérouleront pendant une heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis après la classe.

Différentes actions ont été menées durant l'été et d'autres dossiers viendront animer la vie de notre village dans les semaines à venir. Entre autres, la cour de récréation a été clôturée début août. La fin des aménagements allée des Sapins a été votée et permettra l'enfouissement des réseaux secs et la mise en enrobée de la voirie. Une étude de sol est actuellement en cours rue du Jura et permettra de finaliser le projet d'aménagements routiers. La chasse communale doit être relouée pour la période 2015 à 2024; la consultation des propriétaires fonciers est en cours. Les pompiers devraient recevoir leur nouveau camion au début du mois d'octobre. Vous le voyez, la rentrée s'annonce bien remplie pour l'équipe municipale également...

Vous trouverez dans la suite de ce bulletin différentes informations relatives à la vie de notre village.

Bonne lecture et bonne rentrée à tous...

Le Maire, Vincent GASSMANN

Très cordialement

Mairie de Chavannes-sur-l'Étang

9 rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Étang

☎ 03.89.25.23.99

✉ mairiechavannesetang@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat:

Lundi—Jeudi: 14h00—17h30

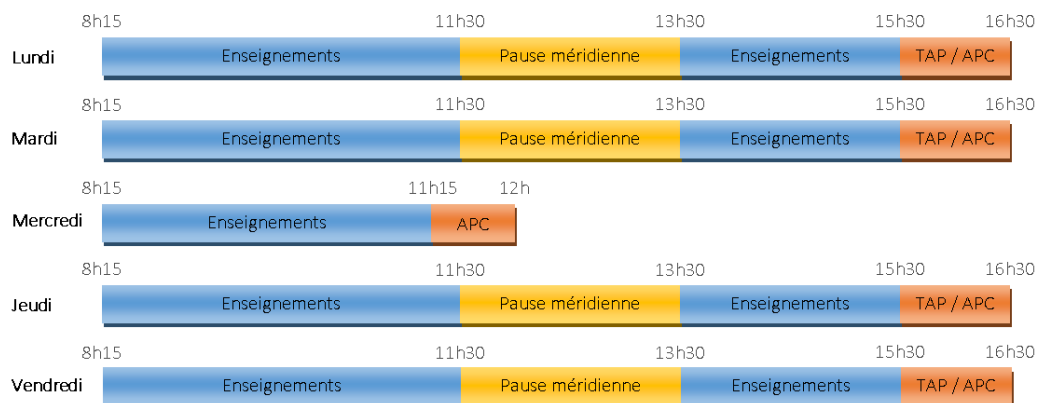
Mardi: 14h00—19h00

Vendredi: 10h00—12h00 et 14h00—19h00

RENTREE SCOLAIRE

➔ HORAIRES DE CLASSE A L'ECOLE JACQUES-YVES COUSTEAU

Pour rappel, la rentrée aura lieu le mardi 2 septembre 2014. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le 28 juin dernier la proposition faite par le conseil d'école du 30 mai concernant les horaires qui seront pratiqués à l'école dès la rentrée 2014. **Le mercredi matin est maintenu et le début de la classe le matin est décalé à 8h15.** Les horaires de la semaine scolaire sont donnés ci-dessous.



APC : Activités Pédagogiques Complémentaires (en groupes restreints pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école)

TAP : Temps d'Activités Péri-éducatives (activités facultatives proposées après les heures d'école afin de découvrir le sport, la culture, l'art, etc.)

➔ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

Les plus grands changements de la rentrée concernent l'accueil périscolaire du soir. Là où les enfants inscrits prenaient le bus pour rejoindre les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) de Montreux-Vieux ou de Bréchaumont, **ils seront désormais pris en charge en périscolaire au sein même des locaux de l'école jusqu'à 18h30.** Animé par la communauté de commune de la Porte d'Alsace, le périscolaire du soir se déclinera dorénavant en deux temps. Tout d'abord, **les TAP arrivent dans la poursuite de la mise en place de la réforme.** Durant une heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis tout de suite après la classe à 15h30, une animation différente sera proposée à un groupe de « petits » et à un groupe de « grands ». Les activités pour la période allant jusqu'aux vacances de la Toussaint sont données dans le tableau ci-après.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Groupe « petits »	jeux sportifs	je crée ma ferme	éveil sportif	scoubidou en folie
Groupe « grands »	décors fenêtre	jeux sports co	création jeux de société	jeux sportifs

De 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, l'accueil « traditionnel » se poursuivra alors à Chavannes dans une nouvelle antenne périscolaire. Cette antenne aura une capacité d'accueil de 18 enfants, évitant ainsi les transferts en bus vers les autres villages.

➔ HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES DES COLLÉGIENS ET DES LYCÉENS

Les horaires des transports scolaires pour les collèges et lycées des environs vous sont communiqués ci-après.

Transport à destination du collège de Dannemarie

	ALLER			RETOUR		
	Semaine	Samedi		Semaine	Semaine	Samedi
Chavannes-sur-l'Etang (abri bus)	7.40	7.46	Dannemarie (collège)	15.30	16.40	12.15
Dannemarie (collège)	7.55	7.56	Chavannes-sur-l'Etang (abri bus)	15.57	16.50	12.42

Transport à destination du collège de Montreux-Château

	ALLER		RETOUR			
	Semaine		Semaine		Mercredi (*)	
Chavannes-sur-l'Etang (abri bus)	7.40	Montreux-Château (collège)	16.05	17.05	11.10	12.10
Montreux-Château (collège)	7.55	Chavannes-sur-l'Etang (abri bus)	16.12	17.12	11.18	12.18

(*) Les retours du mercredi par la ligne 3 s'effectue au départ du collège de Montreux-Château à 11.05 et 12.05 pour une arrivée à l'abri bus de Chavannes-sur-l'Etang respectivement à 11.13 et 12.13.

Transport à destination du lycée d'Altkirch

	ALLER			RETOUR		
	Semaine	Samedi		Semaine	Mercredi	Samedi
Chavannes-sur-l'Etang (abri bus)	6.55	7.00	Altkirch (parking lycée/collège)	18.00	12.00	12.00
Altkirch (parking lycée/collège)	7.31	7.40	Chavannes-sur-l'Etang (abri bus)	18.50	12.50	12.42

LOCATION DE LA CHASSE – PERIODE 2015-2024

Ces derniers jours, nombre d'entre vous ont été destinataires d'un courrier vous demandant de vous prononcer sur l'abandon du produit de la chasse au profit de la commune pour la période allant du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

En Alsace-Moselle, l'organisation de la location et de la gestion technique de la chasse sur le ban communal est administrée par la commune au nom et pour le compte des propriétaires fonciers à qui appartient le droit de chasse. Si deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des surfaces chassables donnent leur accord, le loyer de la chasse, perçu annuellement par la commune, n'est pas redistribué aux propriétaires (dans la plupart des cas, il s'agit d'une somme très faible par propriétaire). Le conseil municipal se prononce alors sur l'utilisation de ce loyer et peut ainsi décider de l'affecter pour payer les cotisations à la caisse d'assurance accident agricole qui sont obligatoirement dues par chaque propriétaire foncier. C'est ce qui se pratique à Chavannes où la commune paie donc directement la caisse d'assurance accident agricole en lieu et place des propriétaires. Dans le cas contraire où le loyer ne serait pas abandonné à la commune, chaque propriétaire foncier percevrait une infime partie du loyer et devrait s'acquitter de cette cotisation obligatoire qui se retrouverait sur sa feuille d'impôt foncier. **L'abandon du loyer de la chasse à la commune est une pratique très courante en Alsace** tant elle simplifie la gestion administrative de la chasse.

Nous insistons auprès des propriétaires fonciers concernés sur l'importance de nous retourner le coupon-réponse se trouvant au bas du courrier transmis. La date limite de retour a été fixée au 15 septembre 2014.

OPÉRATION BRIOCHES

Cette année, l'APAEI de Dannemarie organise sa traditionnelle opération « brioche » du jeudi 18 septembre au dimanche 21 septembre. A cet effet, des membres du conseil municipal accompagnés de bénévoles feront du porte à porte afin de vous proposer les brioche 2014. L'APAEI vous remercie dès à présent de l'accueil que vous réserverez aux bénévoles et pour le soutien que vous apporterez à l'association.

L'APAEI du Sundgau, Association des Parents et Amis de l'Enfance Inadaptée, est une association gestionnaire qui a pour but d'offrir aux personnes handicapées qu'elle accueille dans ses établissements, une réponse à leurs besoins (éducation, vie sociale, vie professionnelle) spécifique et adaptée à leur situation.



APPEL AU BENEVOLAT

Toutes les personnes souhaitant contribuer au succès de l'opération brioche 2014 peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie. D'avance, merci à tous.

INFORMATIONS PRATIQUES

➔ FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie sera exceptionnellement **fermé le mardi 2 septembre 2014** (une permanence en cas d'urgence sera organisée par le Maire de 18h à 19h) **et le vendredi 5 septembre 2014 uniquement le matin**.

➔ BRUITS DE VOISINAGE

Vous avez été plusieurs à solliciter des renseignements auprès des services de la Mairie concernant les éventuelles restrictions en matière de bruits de voisinage. Une délibération du conseil municipal avait bien été prise le 19 octobre 2012 pour limiter les nuisances sonores après 19 heures et durant la pause méridienne mais celle-ci n'a jamais été consignée dans un arrêté. **Il n'en reste pas moins vrai qu'une règle existe: celle du bon voisinage.** Aussi je vous invite simplement à respecter la pause de midi et des heures raisonnables en soirée et le weekend.

AGENDA

Samedi

30
AOÛT

LOTO PAROISSIAL

20h30— Organisé par le conseil de Fabrique
Réservation & renseignements:
Jean-Marie Gassmann au 03.89.25.28.01

Dimanc

31
AOÛT

ELECTION DE MISS ROUG'CHOU

12h00— Organisé par la Confrérie des Compagnons du Roug'Chou à la Choucrouterie
Réservation & renseignements:
06.80.17.12.80 ou 06.87.08.25.33

Samedi

13
SEPTEMBER

LOTO D'AUTOMNE

20h30— Organisé par l'A.E.P.
Réservation & renseignements:
Nadine Mercelat au 03.89.25.26.32
Danie Brosolo au 03.89.25.27.30

Dimanc

5
OCTOB

REPAS TARTES FLAMBEES

12h00— Organisé par l'A.E.P.
Réservation & renseignements:
Nadine Mercelat au 03.89.25.26.32
Danie Brosolo au 03.89.25.27.30

PUBLICATION

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE AMÉNAGEMENT ALLÉE DES SAPINS

Nom et adresse de l'acheteur public

Mairie de Chavannes-sur-l'Etang

Objet du marché

LOT 1 – Voirie

LOT 2 – Réseaux secs

Critères de jugement des offres

Prix (50%), valeur technique (40%), délais (10%)

Mode de passation

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres

Vendredi 12/09/2014 à 12h00

Modalités de remise des offres

Sous plis cachetés

Date de publication du présent avis

Jeudi 21/08/2014

Durée de validité des offres

90 jours

Demande de renseignements complémentaires

Administratif : Mairie de Chavannes-sur-l'Etang

Technique : LMS INGENIERIE – M. Lebel

OFFRE D'EMPLOI - ASSISTANT ADMINISTRATIF H/F

Informations générales

Contrat : CDD 1 an en CUI (CAE ou emploi d'avenir)

Durée de travail : 20 heures hebdomadaires

Lieu de travail : Mairie de Chavannes-sur-l'Etang

Date de recrutement : dès que possible

Description du poste

La commune recrute dans le cadre du CUI un assistant administratif pour renforcer ses effectifs au secrétariat de mairie. Vos missions:

- Travaux de secrétariat, gestion du courrier, rédaction de courrier, classement, archivage
- Mise en forme des tracts d'information communaux
- Assurer l'accueil du public physique et téléphonique

Profil recherché

- Maîtrise globale de l'outil informatique
- Discrétion, autonomie, bon relationnel et disponibilité
- Titulaire d'un diplôme du tertiaire (secrétariat, bureautique) idéalement avec de l'expérience
- Etre éligible au CUI (CAE, emploi d'avenir) indispensable

Candidature

Candidatures (CV + lettre de motivation) à adresser à mairiechavannesetang@wanadoo.fr ou par courrier à la Mairie de Chavannes-sur-l'Etang.